

## Compte rendu du Conseil de laboratoire IDP du 11 janvier 2018

**Membres présents :** Stéphane Lambrecht, Chokri Dridi, Antoine Masingue, Hervé Mauroy, Laurent Siguoir, Saïda El Boudouhi, Isabelle Kustos, Stéphane Michel, Solange Segala-De Carbonnières, Ludovic Vigneron, Anaïs Rebuccini, Julie Cardon, Yousra El Biyad,

**Membres excusés :** Julien Icard, Mohamed Ramdani, Matthieu Caron, Johanna Habib, Romélien Colavitti, Magali Jaouen, Isabelle Tilloy, Octave Jokung, Marion Ho Dac,

### Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 9 novembre 2017 ;
- Point sur les dossiers de demande de soutien et financement des manifestations 2018 ;
- Point sur les dossiers de demande de professeurs étrangers invités 2018 ;
- Point sur les dossiers de demande d'allocation de thèse 2018 (Région) ;
- Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2017 (COM) provisoire pour validation en commission ;
- Préparation de l'évaluation HCERES ;
- Point sur la fusion avec le CALHISTE ;
- Questions divers.

### Approbation du compte-rendu du conseil du 9 novembre 2017

Le compte-rendu du Conseil du 9 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

### Point sur les dossiers de demande de soutien et financement des manifestations 2018

Trois dossiers sont présentés :

- Saïda El Boudouhi, pour un colloque sur « Les transports au prisme du droit international public » qui se déroulera le jeudi 15 mars 2018. Une journée qui regroupera les internationalistes et publicistes pour interagir sur les problématiques classiques de Droit international public et économique autour du transport. Un échange sur l'efficacité du droit international public, les difficultés rencontrées face aux décisions internationales. Le programme sera diffusé d'ici un mois. Le budget prévu pour cette manifestation est de 6000€, dont 1200€ de dotation Région. 2000€ ont été demandé auprès de l'UVHC ? Le laboratoire financera donc la manifestation à hauteur de 2800€.
- Marion Ho Dac, pour une journée autour du droit de la famille qui s'intitule « Les rendez-vous bordelais du droit de la famille », elle se déroulera le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à l'Université de Bordeaux. La demande d'aide s'élève à 1900€, 1000€ sont demandés à l'UVHC, le laboratoire financera à hauteur de 900€ mais s'engage, avec l'aval de l'ensemble des membres du conseil de laboratoire, à prendre en charge la totalité des frais de cette manifestation dans le cas d'un refus de la part de l'UVHC. En effet, la manifestation se déroulant à l'interne, le laboratoire craint que la demande ne soit pas retenue.
- Solène Ringler, pour l'organisation de son cycle de conférence dans le cadre de la licence pro Ressource Humaine qu'elle dirige. La conférence se déroulera le 19 avril 2018 autour du sujet suivant : « Le droit à la déconnexion des salariés ». Trois personnes interviendront sur la thématique. Un financement de 400€ est demandé à l'UVHC sachant que l'IUT prend en charge une partie des frais en dehors de ces 400€.

**Pour rappel Dead line au 15 janvier 2018**

### **Point sur les dossiers de demande de professeurs étrangers invités 2018**

Pas de demande particulière due à l'incompréhension des documents reçus par les enseignants chercheurs.

Nous discutons donc ensemble des différents documents. Cette demande est à remonter pour le 15 janvier pour une étude du dossier par la commission recherche le 30 janvier 2018.

A savoir donc que la prise en charge de l'enseignant invité « étranger » est financée par l'UVHC à hauteur de 850€ par semaine de présence, celle-ci peut être portée à 1100€ pour les invités de renom international. Bien sûr, l'inviter doit prendre en charge l'avance de ses frais de transport, de séjour et de repas. L'UVHC prend en charge les frais jusqu'à 1009.65€, 1259.65€ pour les invités de renom international. Dans le cas où les frais excéderaient cette somme, c'est le laboratoire qui prendrait en charge celui-ci.

Saïda se pose la question de l'accueil d'un collègue espagnol. Peut-être va-t-elle faire une demande, à voir si cela peut se faire en quelques jours.

La question se pose sur la différence entre ce financement et le financement ERASMUS +.

Le financement ERASMUS + concerne les enseignants de l'UVHC qui souhaite effectuer une mission d'enseignement dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur en Europe **avec lequel nous partageons un accord bilatéral ERASMUS+ !**

Il s'agit de dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire, lors d'un séjour de courte durée (**2 jours minimum, 2 mois maximum**).

L'UVHC compte 97 accords d'échange ERASMUS+ avec 85 établissements partenaires, dans 22 pays en Europe.

**Pour rappel Dead line au 15 janvier 2018**

### **Point sur les dossiers de demande d'allocation de thèse 2018 (Région)**

Il s'agit de faire une demande d'aide financière pour un sujet de thèse défini mais pour un doctorant n'étant pas encore inscrit. Seulement à cette période de l'année, c'est trop tôt...ou trop tard, les inscriptions en thèse étant terminées depuis le 4 octobre 2017.

Mais peut être peut-on anticiper sur des demandes pour les inscriptions de la rentrée 2018. Le souci est la deadline du 20 janvier (au plus tard).

Le financement de cette allocation se fait à 50% Région et 50% entreprise, UVHC, etc...

Simon Teilliez, Thomas Destailleur, Luc Renaud ont pu bénéficier d'une allocation de thèse par la région. Le montage de dossier avait été prévu pour Julie Cardon, mais il n'a pas pu donner lieu à un financement Julie étant déjà inscrite au moment de la demande.

Laurent Siguoir serait intéressé par une demande d'allocation pour une ancienne étudiante de Master 2 qui souhaiterait faire une thèse, mais pour elle, sans financement, l'inscription lui paraît plus que difficile. Le sujet de cette thèse porterait sur le détachement des transports routiers de marchandise, avec une proposition de codirection avec Julien Icard. Une demande de financement FEDER est donc prévue mais là encore avec beaucoup de questions en suspens et d'incompréhensions.

Saïda El Boudouhi est également intéressée pour une éventuelle thèse autour du transport international, mais quel doctorant ? Pour beaucoup cette demande de financement paraît précoce et la Dead line à cette période de l'année trop courte.

**Pour rappel Dead line au 20 janvier 2018**

### **Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2017 (COM)**

Nous constatons lors de la relecture que les statuts ne sont pas ceux révisés par le conseil de laboratoire au 9 novembre 2017 et votés en Assemblée Générale le 16 novembre 2017. Madame Dessaint sera donc contactée pour effectuer la modification.

Une dernière relecture sera faite par le secrétariat et le Directeur pour un envoi des modifications avant le 19 janvier 2018.

A savoir que l'objectif de ce contrat d'objectifs et de moyens est de faire remonter les informations du laboratoire auprès de la DRV et de la Présidence mais aussi, dans le cadre des publications, de permettre une meilleure lisibilité des publications des enseignants chercheurs du laboratoire sur les différents sites qui leur sont dédiés. D'où l'intérêt aussi de bien respecter la charte de signature votée par l'établissement pour une meilleure lisibilité et reconnaissance par les « robots ».

### **Préparation de l'évaluation HCERES**

L'évaluation HCERES aura lieu en 2019 pour ce, il est important de préparer cette évaluation dès aujourd'hui. En effet, le rapport d'auto-évaluation est à remonter pour juin 2018 auprès de la Présidence qui elle, remontera ce dossier auprès de l'HCERES en septembre 2018.

Cette auto-évaluation est un bilan de ces cinq dernières années pour notre laboratoire mais il va s'agir aussi de faire part de l'avenir de celui en expliquant notre fusion avec le CALHISTE. Il est donc très important d'avancer également sur ce dossier.

Il s'agira de présenter les programmes et axes actuels et futurs.

Les doctorants seront également mis à contribution car ils auront un entretien avec le jury HCERES le jour de la visite au sein du laboratoire. Ces questions porteront surtout sur l'activité des doctorants au sein du laboratoire, leurs conditions matérielles de travail...

Prochainement, un mail sera envoyé à l'ensemble des membres du laboratoire pour un retour de leurs publications entre mars 2017 et mars 2018.

La question qui se pose encore en vue de cette évaluation est : Que faisons-nous de ceux qui ne répondront pas à la demande d'évaluation des publications ?

Laurent Signoirt précise que le sujet est en pleine réflexion également du côté de la Présidence avec le Président lui-même, le VP recherche et le service juridique.

Une décision doit être prise pour les non actifs e, les bridant peut être en matière d'enseignement.

Mais comment identifier cela ? Comment évaluer ça ?

Il faut ficeler les choses juridiquement pour que la décision ne soit pas contestable. Et en même temps se pose la question suivante, s'il ne fait pas ses heures, qui va les faire ?...

Pour en revenir à l'évaluation HCERES et cette question d'inactivité, il faudrait dans le rapport inclure une section sur le nombre d'enseignants chercheurs inactifs, mais nous prendrons peut être le risque que l'HCERES attende du laboratoire une politique pour remédier à ça au sein du laboratoire.

Peut-être faudra-t-il alors indiquer le nombre de publiant à 52 sur 57 par exemple. Sujet sur lequel il faut réfléchir.

### **Point sur la fusion avec le CALHISTE**

Une réunion a eu lieu ce matin du 11 janvier pour parler de ce sur quoi nous allons travailler au sein du nouveau laboratoire.

Il a été décidé de travailler autour de trois axes et non plus 5. Tous transversaux avec trois ou quatre mots clés dans chacun des axes.

Il a été précisé également que ce sont les travaux qui s'inscrivent dans les axes et non pas les personnes, ainsi, les personnes peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs axes de recherche comme c'est le cas aujourd'hui pour le LIDP.

Une prochaine réunion aura lieu jeudi 18 janvier à 10h salle 426 afin de travailler plus concrètement sur l'intitulé de ces trois axes et leurs mots clés.

De cette première réunion de ce matin, nous avons pu retenir les mots clés suivants :

- Pouvoir ;
- Acteurs ;
- Mobilité ;
- Environnement ;
- Risques ;
- Territoire ;
- Patrimoine ;
- Comportement ;
- Organisation ;
- Management ;
- Contrat ;

### **Questions divers**

Problématiques doctorants :

Quatre doctorants posent particulièrement problème au sein du laboratoire et le cas de ces derniers est en suspens n'ayant pas de retour, à ce jour, du Directeur de l'école doctorale.

- Saïd Al Kahtani – doctorant Saoudien en gestion suivi par Octave Jokung depuis 4 ans Saïd n'a pas validé ses crédits locaux et dernièrement ces crédits ED ont pu être débloquent mais pas sans mal.  
Son comité de suivi individuel a bien été réuni donc son cas est à priori débloquent mais la question qui se pose à ce jour est « est-il en mesure de soutenir une thèse correcte d'ici le mois de juin 2018? ». En effet, lors de la journée des doctorants Saïd a présenté un papier sur l'avancement de sa thèse, papier préparé le matin car il ne s'était pas manifesté pour sa participation à cette journée avant son arrivée le matin même. Sa présentation était très hermétique...
- Amira Tsaki – doctorante Algérienne autour de la criminalité et les problématiques urbaines suivi par Michel Défossez depuis 6 ans Amira réside entre Lyon et l'Algérie. Elle ne s'est jamais manifestée directement au laboratoire mais passe par Madame Li Crapi pour remettre chaque année son rapport d'activité, rapport rendu cette année le 6 juillet 2017 mais sans avoir réuni au préalable son comité de suivi. La doctorante est sur le point de soutenir mais elle n'a pas validée ses crédits locaux. En revanche, ses crédits ED sont validés totalement. Elle travaille au sein d'un laboratoire à Lyon et demande sa soutenance au sein de l'IDP... Monsieur Défossez en retraite bientôt demande l'éméritat. Un cas compliqué dans le sens où n'ayant pas réuni son CSI, Amira Tsaki n'est à ce jour pas réinscrite au sein de l'UVHC et de l'ED et ne peut donc envisager de soutenir en fin d'année universitaire comme prévu.
- Mohamed Herbawi - doctorant palestinien qu'encadrerait Octave Jokung Il s'agit d'une demande de l'UVHC de l'encadrement d'une thèse en partenariat avec l'Université de ..... Il ne s'agit pas d'une cotutelle donc il a été demandé à l'ED et donc Monsieur Serge Dauchy une demande d'inscription tardive exceptionnelle...pas de retour à ce jour. Eventuellement nous pourrions nous rapprocher de l'école doctorale SESAM.
- Safaa Lechab – doctorante Algérienne en gestion depuis 6 ans sans directeur de thèse à ce jour. Safaa écrit une thèse sur le contrôle de gestion que suivait Marie-Pierre Mairesse. Cette dernière a décidé en mai dernier, pour des raisons qui nous sont inconnues, de ne plus suivre la thèse.

En janvier 2017, Madame Lechab avait rencontré Stéphane Lambrecht avec lequel elle avait établi une feuille de route à suivre jusqu'à la soutenance de thèse en 2018. Elle devait présenter un papier lors de la journée des doctorants en mai, journée lors de laquelle elle ne s'est pas présentée. Le comité de suivi de Safaa Lechab n'a pas été réuni en 2017 faute de Directeur de thèse. Stéphane Lambrecht a envoyé pour lecture et proposition de suivi la thèse de la doctorante, à trois professeurs. Alain Lacroux qui serait le plus à même de suivre cette thèse a précisé qu'elle n'était pas prête pour une soutenance cette année ainsi que Johanna Habib qui elle a précisé en plus qu'elle ne travaillait pas sur le sujet. En plus de cela, nous avons appris par l'école doctorale que la thèse de Madame Lechab était à priori plagiée à près de 95%.

L'inscription et la soutenance de thèse de cette doctorante est donc à ce jour en suspens.

Se pose alors la question de l'intérêt de l'article présent dans les statuts du laboratoire, portant sur le comité de suivi de thèse et HDR. Ne faudrait-il pas réunir ce comité pour étudier et plancher sur ces cas avant leur réinscription et leur inscription en soutenance ?